

Parc amazonien de Guyane
Etablissement public du parc national



Conseil d'administration

Séance du 22 juin 2017

Délibération n°2017-246

**Approbation du compte rendu de la réunion
du Conseil d'administration du 09 mars 2017**

Vu la Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux,

Vu le décret n° 2007-266 du 27 février 2007, créant le Parc amazonien de Guyane ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et accepté les modifications présentées et discutées en séance, décide :

Article 1 :

D'adopter le compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 09 mars 2017, annexé à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Président du Conseil d'administration,

Claude SUZANON

Le Directeur,

Gilles KLEITZ

Le Commissaire du Gouvernement,
Le Sous-préfet aux communes de l'intérieur

Eric INFANTE

Parc amazonien de Guyane
Établissement public du Parc national



Conseil d'administration
Séance du 09 mars 2017

Étaient présents :

1 - Représentants de l'État :

- Le directeur du service déconcentré chargé de la protection de la nature, représenté par **M. Arnaud ANSELIN**
- Le directeur du service déconcentré chargé de la santé, **M. Jacques CARTIAUX** représenté par **M. Damien BRELIVET**
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'agriculture et de la forêt, **M. Mario CHARRIERE** représenté par **M. Franck FOURES**
- Le directeur du service déconcentré chargé de la culture, **M. Paul LEANDRI** représenté par **M. Eric GASSIES**
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'industrie, représenté par **M. Didier RENARD**
- Le représentant du ministre de la défense, le commandant supérieur des Forces armées en Guyane, le **Général Pierre-Jean DUPONT** représenté par le **Colonel Jean-Côme JOURNE**
- Le directeur du service déconcentré chargé du tourisme, **M. Michel-Henri MATTERA** représenté par **Mme Myriam HIERSO**

2 - Représentants des collectivités territoriales et des autorités coutumières :

- Un conseiller territorial, **Mme Hélène SIRDER**
- Un conseiller territorial, **M. Hervé ROBINEAU**
- Un conseiller territorial, **M. Gauthier HORTH**
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du moyen Oyapock, des hameaux situés sur les rives de la rivière Camopi et du centre bourg de la commune de Camopi, **M. Guy BARCAREL**
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du Haut Oyapock et des hameaux de Trois-Sauts, **M. Jacky PAWEY**

3 - Personnalités qualifiées

- La présidente du Conseil scientifique, **Mme Marie FLEURY**
- Le représentant de la Chambre d'agriculture de la Guyane, **Mme Béatrice LAU**
- Le représentant de la chambre de Commerce et d'industrie de la Guyane, **Mme Guylaine BOURGUIGNON** a donnée procuration à **M. Claude SUZANON**
- Un représentant d'associations de protection de l'environnement, **M. Laurent KELLE** (WWF Guyane)
- Un représentant d'associations de protection de l'environnement, **M. Claude SUZANON** (Association SEPANGUY)

- Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, **M. Lucien PANAPUY**
- Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, **M. Tristan BELLARDIE** (Association Kayak club Maripa-Soula-Lawa)
- Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, **Mme Valérie LINGUET**
- Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, **Mme Siong YA**
- Une Personnalité compétente dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel, **Mme Marie-Paule JEAN-LOUIS**
- Une personnalité désignée par le ministre chargé de l'écologie et du développement durable, **M. Serge URBANO**

Étaient absents :

- Le directeur du service déconcentré chargé de l'équipement, représenté par, **M. Denis GIROU**
- Le représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le délégué régional à la recherche et à la technologie de la Guyane, **M. Philippe POGGI**
- Le représentant du ministre de l'Outre-mer, le chef du bureau directeur des affaires économiques, culturelles et sociales de l'Outre-mer, représenté par **Mme Sylvie DUROUSSEAU**
- Le Président de la collectivité territoriale de Guyane, **M. Rodolphe ALEXANDRE**
- Le président de l'association des maires, **M. David RICÉ**
- Le président de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais, **M. Léon BERTRAND**
- Le président de la Communauté des Communes de l'Est Guyanais, **M. Georges ELFORT**
- Le président de la Communauté de Communes des Savanes, **M. François RINGUET**
- Le maire de la commune de Camopi, **M. Joseph CHANEL**
- Le maire de la commune de Papaïchton, **M. Jules DEIE**
- Le maire de la commune de Maripa-Soula, **M. Serge ANELLI**
- Le maire de la commune de Saül, **Mme Marie-Hélène CHARLES**
- Le maire de la commune de Saint-Élie, **Mme Véronique JACARIA**
- Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg de la commune de Maripa-Soula, **Gran man Joseph JOACHIM**
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du Haut Maroni de la commune de Maripa-Soula, **M. Atipaya ALOIKE**
- Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg et des hameaux de la commune de Papaïchton, **M. Chimili BOUSSOUSSA**
- Le Président du Comité de vie locale, **M. Akama OPOYA**
- Le représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Guyane, **M. Harry CONTOUT**
- Un représentant d'associations de chasseurs, **M. Demoï DJANI** (Association des autorités coutumières de la communauté Aluku)
- Une personnalité désignée par le ministre chargé de l'écologie et du développement durable, **M. Gilles BOEUF**
- Le directeur régional de l'ONF, **M. Eric DUBOIS**
- Un représentant du personnel, **M. Micky JACOBIE**

Participaient à la réunion :

- **M. Eric INFANTE**, Sous-préfet chargé des communes de l'intérieur, représentant le commissaire du Gouvernement
- **M. Jean-Pierre BERNARDIN**, contrôle régional budgétaire des finances publiques de Guyane
- **M. Laurent GLADIEUX**, Commandant du centre de conduite des opérations Harpie
- **M. Jean-Michel CARNELLI**, Collaborateur du cabinet de la mairie de Camopi
- **M. Gilles KLEITZ**, Directeur de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane
- **Mme Bérengère BLIN**, Directrice adjointe de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane
- **M. Yann SALIOU**, Secrétaire général de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane
- **Mme Line-Rose EREPMOC**, Secrétaire générale adjointe de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane
- **M. Jacques GRELOT**, Chef du service développement durable de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane
- **Mme Séverine CHAMPETIER**, Responsable du programme LEADER 2014-2020 de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane
- **Mme Raphaëlle RINALDO**, Responsable scientifique de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane
- **M. Guillaume LONGIN**, Chargé des programmes de biodiversité à la Délégation territoriale du Maroni de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane
- **M. Denis LENGANEY**, Responsable de la surveillance du territoire de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane
- Le personnel administratif de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane pour le soutien et la logistique du CA

La séance se tenait au siège de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane (PAG), à Rémire-Montjoly.

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire du parc, le Président du Conseil d'administration (CA), Claude SUZANON, souhaite la bienvenue aux administrateurs et les remercie pour leur participation active. Il regrette que la compagnie Air Guyane ait annulé le vol par lequel devait arriver la veille la majorité des administrateurs du Maroni (7 membres).

A 8h15, le quorum n'étant toujours atteint, le président propose d'appliquer la délibération prise en février 2016 permettant de convoquer à nouveau le CA dans un délai minimum d'1 heure. Le CA pourra procéder alors valablement aux délibérations, si un tiers des administrateurs est présent et uniquement sur les points à l'ordre du jour.

Les administrateurs présents valident sa proposition.

Toutefois, afin de ne pas perdre de temps, il propose d'aborder les points qui ne demandent pas de délibération en attendant que l'heure exigée arrive.

Les administrateurs présents valident cette proposition.

1. Point d'information sur le partenariat avec la DIECCTE concernant le contrat d'études prospectives

Jacques GRELOT fait brièvement état de la situation du Maroni :

- une population jeune dans les bourgs et les écarts (54% a moins de 15 ans),
- un accroissement naturel de la population auquel s'ajoute une forte immigration,
- une forte dépendance aux prestations sociales (RSA, allocations familiales),
- un niveau de qualification faible et un taux de chômage très élevé.

Plusieurs programmes d'investissements et programmes d'accompagnement ont vu le jour et convergeaient vers les mêmes objectifs. Cette convergence d'intérêt pour le développement durable a réuni plusieurs organismes dont le PAG (DIECCTE - CTG - OPCALIA - les communes de Maripa-Soula et Papaïchton...) dans un accord-cadre.

L'objet de cet accord-cadre est d'œuvrer en faveur de la réalisation d'une phase de diagnostic des besoins en compétences et en emplois qui sera réalisé dans le cadre d'un contrat d'étude prospective (CEP). Cela se traduit par une approche intersectorielle sous l'égide de la DIECCTE dans un cadre partenarial réuni au sein d'un COFIL. Le PAG est maître d'œuvre. Cet accord-cadre permet de dresser l'état des lieux de l'ensemble des perspectives d'évolution du territoire, de tirer les conséquences sur l'emploi et les compétences, les perspectives d'insertion professionnelle et de conclure sur des préconisations partagées et orientées vers l'action.

L'objectif est de traduire les enseignements du CEP en Actions pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC) sur le territoire couvert par l'accord-cadre. Le dispositif ADEC est la traduction opérationnelle des constats et préconisations du CEP autour d'enjeux identifiés et partagés. Il optimise les opportunités d'emploi sur le territoire, encourage et soutient les démarches « emploi-formations-orientation », décrit l'engagement de chaque partenaire et assure, par un COFIL, la coordination des outils et moyens mobilisés et la cohérence des actions entre elles.

Le PAG s'est engagé dans ce projet en tant que maître d'œuvre car, dans sa charte, il est fait mention de l'« Amélioration de la qualité de vie des habitants et développement économique local adapté ». En outre, les activités développées localement font partie des secteurs du développement promu par le PAG avec les communes. Le PAG trouve qu'il est nécessaire de préserver des activités porteuses de savoir-faire et de les consolider par l'accompagnement et la formation. L'objectif du PAG est de faire valoir la richesse du milieu naturel et humain sur le plan patrimonial comme économique en introduisant la notion de développement durable. De plus, au niveau social, il est impératif pour le PAG de favoriser l'activité et l'employabilité d'une jeunesse en souffrance, voire en exclusion. Enfin, la proximité du PAG avec les populations résidentes favorise une approche intégrée qui met en relation plusieurs communes et répond aux dispositifs territoriaux comme LEADER, porté par le PAG qui a aussi la possibilité d'être porteur de projets sur des financements européens notamment pour une mise en œuvre opérationnelle dès 2017 avec le programme Microprojets.

Les partenaires de l'accord-cadre se réunissent au travers d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi. Le comité de pilotage est composé de :

- la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE), président du comité
- le Parc amazonien de Guyane (PAG)
- la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)
- les communes de Maripasoula et Papaïchton
- OPCALIA

Le comité de suivi est composé de :

- du Comité de pilotage de l'accord-cadre (ci-dessus);
- du Comité consultatif des populations amérindiennes et bushinengés (CCPAB) ;
- du Comité de Vie Locale du PAG (CVL) ;
- du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP),

- de l'Opérateur public régional de la formation (OPRF),
- du Pôle des affaires européennes de la Collectivité territoriale de Guyane (CTG),
- du Communauté de communes de l'ouest guyanais (CCOG),
- du Service d'Intérêt économique général (SIEG).

Les objectifs spécifiques du CEP sont, dans le cadre du renforcement du dialogue social et dans la perspective d'appuyer des branches professionnelles non structurées :

- de développer un système d'information ;
- d'apporter un outil d'aide à la décision ;
- de mettre en cohérence les initiatives d'accompagnement vers la structuration ;
- d'intégrer le développement durable grâce à la présence du PAG.

Le périmètre de référence est celui des bourgs de Maripa-Soula et Papaïchton, et des écarts de Cayodé, Taluen, et Antecume-Pata avec deux types d'approches : une approche « inter bourgs » où la route joue un rôle non négligeable dans le développement et une approche « bourg de Maripasoula et ses écarts » où les contraintes liées au fleuve conditionnent le développement.

Le plan et le programme d'actions proposés permettent :

- la définition des orientations en matière de politique de développement de l'emploi et des compétences pour le développement durable,
- l'intégration potentielle dans une politique spécifique d'insertion,
- les préconisations de scénarios et d'actions pour répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs de main d'œuvre,
- des évaluations budgétaires,
- l'intégration des dispositifs prioritaires publics, privés, associatifs (ex : ADEC, accompagnement à l'entrepreneuriat etc...),
- l'identification de la place des acteurs et d'un organe fédérateur de coordination.

Le calendrier de mise en œuvre est le suivant :

- Phase A : Etat des lieux (janvier-février-mars)

Cette phase est basée sur des travaux préparatoires et porte sur l'évolution de la disponibilité en compétences à l'horizon 2022 et également l'évolution du marché du travail à l'horizon 2022. La réunion de lancement s'est tenue le 25 janvier. Plusieurs entretiens sont prévus, une mission terrain sur 1 semaine dans les communes, un atelier préparatoire puis un séminaire qui donnera lieu à un rapport intermédiaire.

- Phase B : Prospective (avril)

Cette phase porte sur les impacts sur l'emploi et le renforcement de compétences ainsi qu'une évaluation environnementale. Elle comporte une mission terrain sur 1 semaine dans les communes, un atelier préparatoire puis un séminaire qui donnera lieu à un rapport intermédiaire. Un COPIIL est prévu fin avril.

- Phase C : Plan d'action (mai-juin)

Cette phase porte sur l'identification des ressources disponibles et la proposition d'un plan et programme d'action. Elle comporte des entretiens des personnes ressources, une mission terrain sur 1 semaine dans les communes, un atelier préparatoire, un séminaire puis un COPIIL. Le rendu du rapport final est prévu pour le 16 juin.

Jacques GRELOT conclut en précisant que le bureau d'étude chargé de cela est un groupement de bureaux d'études composé de POLENN, ACIALE et ANCRAGE.

Le Président du CA remercie l'intervenant et passe la parole aux administrateurs.

Eric INFANTE informe qu'il a eu l'occasion de tester avec succès ce genre de dispositif lorsqu'il était sous-préfet d'arrondissement en métropole. Cela s'est traduit par un diagnostic partagé au niveau régional puis une déclinaison en plan d'actions à travers un comité de pilotage. Cela a donné d'excellents résultats en matière d'emplois et de formations. Cela demande toutefois un suivi très rigoureux. Les enjeux de ce dispositif est l'association des bons organismes ou personnes dès le début du processus, il faut aussi le diagnostic de ceux qui sont appelés à devenir les employeurs en bout de chaîne.

Jacques GRELOT répond que tous les acteurs sont intégrés dans la phase préliminaire à travers les réunions, les SPEP et les ateliers. Cependant, la situation de l'emploi du Maroni étant particulière, il va falloir trouver des solutions originales et alternatives (portage salarial, association d'insertion, groupement d'employeurs....). L'objectif du CEP est bien de recenser tout cela et faire des propositions.

Hélène SIRDER pense que par rapport à la réalité de l'emploi et de l'entreprise sur le Maroni, se pose le problème du statut. Il ne faut pas cantonner tous les habitants dans des groupements qui ne leur permettraient pas une mobilité sur le territoire. Il y a des savoir-faire tel que l'artisanat, l'agriculture... très riches dont il faut tenir compte et pour lesquels il faut imaginer un statut particulier pour permettre à tous ces chefs d'entreprise de travailler librement.

Elle ajoute qu'en assistant hier à la remise de prix à l'occasion de la journée de la femme, elle s'est rendu compte que nombreuses d'entre elles peinaient à obtenir un statut.

Myriam HIERSO affirme que la politique territoriale que mène la DIECCTE en matière de développement et pérennisation de l'emploi consiste à trouver des structurations de filières. Il est important d'identifier les communes qui sont porteuses d'emploi. Par rapport aux femmes qui font de l'agriculture par exemple, il est important de leur trouver un statut qui soit transposable sur tout le territoire. Il faut associer les acteurs privés à l'ensemble du projet car la connaissance du terrain est essentielle pour une structuration de l'action. Il est important de prendre en compte la singularité du territoire guyanais. La DIECCTE y veillera avec vigilance.

Bérengère BLIN informe qu'un travail est mené avec la commune de Papaïchton sur le genre et le développement à travers un groupe de femmes de la commune. Cela a montré la nécessité d'avoir une approche adaptée. Les premières demandes ont porté sur l'atelier d'alphabétisation qui a été mis en place et a connu un grand succès. Cela est important pour les femmes car leur permet de faire leurs démarches administratives seules et de suivre la scolarité de leurs enfants. Le PAG veillera à ce que le groupement de bureaux d'étude puisse intégrer cette notion-là.

Gilles KLEITZ dit que dans les conclusions très concrètes de cette étude, il faut aller dans des formules standards applicables sur le territoire mais également sur des formules spécifiques pour certains secteurs.

Gauthier HORTH dit qu'il faudrait étudier toutes les possibilités d'emploi dans ce CEP, notamment dans le secteur minier. A Camopi, les opérateurs miniers ont mené avec le collège une unité de formation des apprentis. La première session a été très satisfaisante pour les jeunes et les entreprises, il faudrait voir comment cela pourrait se pérenniser.

Béatrice LAU revient sur les spécificités de la Guyane. Elle affirme qu'actuellement l'agriculture familiale est très présente dans l'économie guyanaise. Il faudrait encourager ces petites entreprises et leur permettre de bénéficier d'aides afin de développer leur activité.

Arnaud ANSELIN communique que le GRAINE Guyane, coordonnateur du réseau des acteurs en matière d'éducation à l'environnement, est en train d'essayer de monter, en partenariat avec différents organismes, un programme de formation aux métiers de l'environnement. L'année 2017 sera une phase de diagnostic et montage du projet. Il pense que cela peut faire écho au projet CEP, voire trouver un axe particulier pour le sud de la Guyane.

Laurent KELLE souligne l'originalité de cette démarche de CEP. Il apprécie que le PAG y soit associé, ainsi que le fait de réunir tous les acteurs institutionnels et ceux de la société civile pour trouver des solutions à l'insertion professionnelle.

Serge URBANO dit que cela montre la diversité des missions du PAG par rapport aux autres parcs nationaux. Le PAG a besoin d'un socle d'ingénierie pour mener à bien ce type de mission de développement adapté. Il serait intéressant de mettre cela en avant pour justifier la demande de maintien des moyens financiers et humains, voire leur augmentation.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le président passe au point suivant.

2. Point d'information sur les nouvelles dispositions légales et réglementaires (rattachement AFB, quasi statut, LEROM/LCOI)

Gilles KLEITZ et Bérengère BLIN informent des nouvelles dispositions prises par le ministère et qui ont des incidences sur le PAG.

Gilles KLEITZ rappelle que le rattachement des 10 parcs nationaux à l'agence française de la biodiversité (AFB) se fera par le biais de services rendus dans les secteurs de développement des connaissances et la science, la gestion des chartes, la communication, la formation, le mécénat, le développement la Marque « Esprit Parc national », la police de la nature, le soutien juridique, la représentation nationale et internationale, appui administratif (comptabilité, paie...).

Le PAG se demande si l'AFB aura les moyens financiers et humains d'assurer tous ses services et s'il n'y aura pas un transfert des moyens financiers des parcs nationaux vers l'AFB afin qu'elle assure ses missions. De plus, il n'est pas certain que les « formules » faites pour les parcs nationaux de l'hexagone conviennent aux parcs nationaux ultramarins.

Il précise que le PAG reste décisionnel et compétent en matière d'emploi, donc de ses recrutements.

Gilles KLEITZ parle de « quasi-statut ». Il informe qu'il y a 69 contractuels au PAG sur 92 agents. Depuis le 1^{er} janvier 2017, tous les contractuels du PAG (y compris les emplois dérogatoires) ont droit à un quasi-statut de fonctionnaire. Ils rentrent dans une grille de classement, avec une grille de progression de carrière et avec une mobilité possible sur l'ensemble de la famille d'emploi de l'AFB. Leur sécurité d'emploi est ainsi améliorée. Cela passe par la signature d'un nouveau contrat de travail.

Bérengère BLIN informe de l'adoption de la Loi égalité réelle outre-mer (LEROM). Ce qui est intéressant dans cette loi pour la Guyane c'est qu'elle modifie l'article L. 511-1 du code minier et permet l'extension des compétences judiciaires à certains personnels de la gendarmerie, sous contrôle d'officiers de police judiciaires. Cela va permettre de multiplier la destruction et saisie de matériels.

Cette loi permet également aux inspecteurs de l'environnement (PAG, ONEMA, ONCFS) de saisir et détruire le matériel lié à l'orpaillage illégal en aire d'adhésion. Jusqu'alors cela n'était possible qu'en cœur de parc national.

Cette loi étend à l'ensemble du territoire guyanais l'article du code minier concernant la détention de mercure ou de certains matériels tels que les concasseurs, pompes... qui sont soumis à déclaration.

L'application de ces points demande un travail en interne au PAG mais aussi avec le procureur de la République.

Le Président du CA remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Hélène SIRDER dit concernant l'AFB que cela équivaut à une recentralisation. Elle trouve que l'organigramme n'est pas adapté à la réalité, ni à la constitution qui prévoit une organisation décentralisée de la République et un respect de ses territoires.

Sur le plan européen, l'ASP (agence de service et de paiement) a mis en place une centralisation excessive qui lui « joue des tours » à l'heure actuelle.

Elle dit être interpellée par le fait que l'on parle de décentralisation et d'adaptation d'un côté et qu'on fasse tout le contraire de l'autre. Elle dit que la collectivité de Guyane (CTG) sera très attentive à ce qui se passera avec l'AFB et a l'intention de faire entendre ses doutes lors de la venue de la Ministre Ségolène Royal en Guyane. La CTG ne compte pas se laisser déposséder de sa gouvernance en matière de biodiversité ou autres. Aujourd'hui le développement doit être en lien avec la proximité et non avec des décisions prises depuis Paris. La CTG souhaite un développement économique de la Guyane voulu par et pour la Guyane qui a besoin de son propre modèle économique, innovant et créateur. C'est aux acteurs locaux de décider de ce modèle économique.

Un travail conséquent a été mené avec le PAG concernant les APA et elle trouve dommage que la création de l'AFB et loi qui l'accompagne remettent tout ce travail en question.

Serge URBANO informe que dans plusieurs CA de parcs nationaux remonte le questionnement sur la nature des liens entre les différents conseils scientifiques des parcs nationaux et celui de l'AFB.

Un autre questionnement porte sur les contrats d'objectifs qui lieraient les parcs nationaux à l'AFB et au ministère, quel sera l'articulation entre les 3 organismes ?

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le président passe au point suivant.

3. Point d'information et d'échange sur la programmation 2017

Gilles KLEITZ indique qu'il fera avec la directrice adjointe, Bérengère BLIN, une présentation synthétique de l'activité du PAG prévu pour 2017 en citant 2 à 3 exemples. En fin d'année un bilan de l'activité sera fait.

Il invite les administrateurs à consulter leur dossier de travail pour avoir l'ensemble des actions prévues. En résumé le PAG fait beaucoup de développement local, d'éducation à l'environnement et de connaissance du patrimoine naturel et culturel. L'activité du PAG est programmée en partenariat avec les communes et ses partenaires.

Bérengère BLIN commence par les actions transversales.

- L'occupation et la surveillance du territoire : le PAG fait un diagnostic environnemental et contribue à la lutte contre l'orpaillage illégal à travers 3 campagnes héliportées et des missions terrestres et fluviales.
- L'Education à l'Environnement et au Développement Durable : le PAG a un programme opérationnel sur le Haut-Maroni. Le rectorat a mis à disposition un professeur sur Maripa-Soula ce qui permet une fluidification du travail. Le PAG travaille également avec le GRAINE. Sur Camopi, le travail est plutôt axé sur l'artisanat et l'agriculture. A Saül, cela passe par des animations périscolaires mensuelles.
- Animation et enrichissement d'AGRIPAG : le PAG a accumulé 10 ans de données et va produire un document portant sur cela. Cela permet de voir l'occupation agricole sur les territoires du PAG.
- Patrimoines culturels : appuis aux porteurs associatifs locaux, soutien aux ateliers de transmission des savoirs et savoir-faire (école wayana Antecume-Pata, rencontres intergénérationnelles autour de l'artisanat sur l'Oyapock).

Gilles KLEITZ poursuit avec les actions à Maripa-Soula

- Développement de l'activité d'agro-transformation à travers une démarche collective.
- Appui à la professionnalisation des agriculteurs avec le CFPPA.

- Infrastructures bois, filière bois d'œuvre et gestion forestière durable : animation auprès ONF pour finalisation plan de gestion et identification de solutions de transition (adéquation ouverture parcelles/ besoins locaux en bois).
- Amélioration de la gestion des déchets : animations tout au long de l'année sur le Haut-Maroni en lien avec la CCOG (enlèvement déchets, création de carbets de dépôt avec RSMA et suivi des points propreté, opérations annuelles « villages propres »...).

Il poursuit avec les actions à Papaïchton et parle de la réhabilitation du patrimoine bâti de Loka et Boniville (en collaboration avec la DAC, la CTG et la commune) : début du chantier avec 3 maisons (1^{er} trimestre). Formation de charpentier prévue en parallèle.

Béregère BLIN enchaîne avec les actions à Camopi.

- Développement d'une offre de formations sur la commune : à travers le dispositif « Atelier Chantier d'Insertion » post formation RSMA de juillet à décembre 2017 pour rénover les petits ouvrages en bois des villages de Trois-sauts.
- Diversification de l'offre d'activités et de ressources pour la jeunesse : le 1^{er} appel à projet s'est clôturé le 10 février 2017, un 2nd est prévu en septembre.
- Sauvegarde, transmission et valorisation des langues, chants et danses : soutien des programmes grands chants wayampi et teko, soutien au programme sur les langues sifflées, appui à l'association Kumaka pour réalisation du carbet traditionnel et confection des tenues traditionnelles de danses, soutien au dictionnaire téko-français dans le cadre du programme dico-guy.
- Mise en place d'une démarche de transformation et conservation du manioc : une mission du Bureau d'études (Soli Conseil) est étendue à deux filières sur la démarche collective : agriculture (grageries) et artisanat.
- Accompagnement de l'installation des équipements et des services aux territoires : installations premiers kits froid collectif à Trois-Sauts au cours du 1^{er} semestre en collaboration avec l'association Kwala Faya.

Gilles KLEITZ continue avec les actions à Saül.

- L'évaluation de la convention d'application 2014-2017 a été faite en collaboration avec les partenaires et la commune. Une restitution est prévue au cours du 1^{er} trimestre. 2/3 des actions ont été menées avec succès (dont le tourisme) - 1/3 des actions n'ont pas avancés ou très peu.
- Développer une offre écotouristique, basée sur la randonnée pédestre et la découverte des patrimoines naturels et culturels de Saül : nouveau «sentier pinotière», aménagement du jardin communal, programme « Amazonie pour Tous » (développement de l'accessibilité pour les handicapés).

Le Président du CA remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Marie-Paule JEAN-LOUIS souhaite revenir sur la réhabilitation du patrimoine bâti à Papaïchton. Elle dit qu'il y a 10 ans, une couverture photographique a été réalisée dans les villages d'Assissi, Loka et Agodé dans le cadre d'un inventaire du patrimoine bâti traditionnel en pays aluku. Cet inventaire a été mené par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) mais aujourd'hui ce service a été transféré à la CTG. Il serait intéressant d'y accéder pour voir l'évolution et surtout l'état initial de ces constructions. Elle ajoute qu'il y a également eu un chantier-école mené sur le terrain à la suite de cette couverture photographique.

Berengère BLIN dit qu'il y a 4 ans, le PAG avait réalisé le recoupement et la compilation des informations existantes et travaillé, via la DAC, sur les aspects de médiation culturelle de ce projet.

Franck FOURES souhaite souligner le travail exemplaire qui a été conduit par la mairie de Maripa-Soula, en lien avec le PAG, sur le schéma agricole local. Il y a eu un très large travail de concertation. L'accompagnement collectif qui pourra être fait sera structurant pour la mise en œuvre et pourra faire école pour d'autres communes du point de vue de la démarche. La DAAF recrutera un agent à Maripa-Soula qui servira de relai entre la population locale et les services de la DAAF.

Myriam HIERSO désire mettre l'accent sur ce qui se fait en matière de tourisme à la DIECCTE. Il y a les contrats de destination et la promotion de la marque « tourisme et handicap » décernés aux opérateurs qui accueillent tous les publics. Pour le moment, les communes de Saül et Maripa-Soula sont concernées. La DIECCTE encourage également bon nombre de projets en matière d'artisanat.

Les administrateurs n'ayant pas d'autres remarques, le Président informe que le délai exigé d'1 heure est maintenant écoulé puis fait l'appel : 20 membres sont présents. On peut donc procéder à la tenue normale du CA. Il propose de prendre le point qui était prévu en premier « l'approbation du PV de la dernière réunion ».

4. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 novembre 2016

Le Président demande aux administrateurs s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal qui leur a été transmis.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, la délibération est mise au vote.

Après la lecture de la délibération, le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

5. Délibération sur l'indemnité du Président du CA pour l'année 2017

Yann SALIOU dit que comme chaque année, il faut délibérer sur l'indemnité du président du CA pour qu'elle lui soit attribuée. Le montant mensuel est de 618, 50 euros. Il rappelle que le calendrier annuel prévisionnel de mobilisation du président a été joint au dossier de travail et prévoit 60 jours.

Le 2^{ème} vice-président demande aux administrateurs s'ils ont des remarques à formuler.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, la délibération est mise au vote.

Après la lecture de la délibération, l'indemnité du Président du CA pour l'année 2017 est adoptée à la majorité (moins 1 abstention).

6. Adoption du compte financier 2016 et affectation du résultat de l'exercice 2016

Mme Astrid GASCHOT participe à la séance par visioconférence depuis l'AFB à Montpellier. Elle est la fondée de pouvoir du groupement comptable des établissements rattachés à l'AFB (anciennement agent comptable de Parcs nationaux de France). Elle est accompagnée de son adjointe, Mme Magalie CHATEAU. Elles participeront uniquement à ce point de l'ordre du jour.

Elle rappelle qu'en 2016, c'est la première année d'application du décret « GBCP » (gestion budgétaire et comptable publique). C'est une réforme issue d'un décret de 2012 qui s'impose à tous les opérateurs de l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2016. Cela engendre 2 comptabilités, une budgétaire qui s'analyse en décaissement et encaissement de la trésorerie et une autre patrimoniale qui porte sur les

amortissements, les provisions des charges calculées et le calcul de variation qui doivent recouper celle de la comptabilité budgétaire.

Pour faire face à cette réforme, les parcs nationaux se sont dotés d'un nouveau logiciel comptable « AGE » compatible avec la GBCP, en février 2016. Il y a des problèmes de disponibilité de modules complémentaires nécessaire à l'utilisation optimale du logiciel. Durant 2016 et en début d'année 2017, il y a eu régulièrement des mises à jour au fur et à mesure de la livraison des modules. Cela a généré beaucoup d'erreurs dans la comptabilité. Le contact a été pris avec le DGFIP (direction générale des finances publiques) concernant ces problèmes. Il s'est avéré que c'est un problème national et que de nombreux des opérateurs de l'Etat rencontraient des difficultés. La DGFIP a donné son accord pour présenter un compte financier « dégradé » sur certains comptes du moment que la majorité des résultats sont justes.

Elle explique qu'un certain nombre d'agrégats présenté dans ce compte financier sont sujets à caution mais que le découpage avec la comptabilité budgétaire permet de dire que les comptes sont justes.

Sur la délibération à prendre, il faut approuver :

- le résultat patrimonial et son report en réserve capitalisé ou en report à nouveau ;
- les résultats budgétaires tels que les plafonds d'emploi ;
- l'exécution budgétaire en dépenses AE (autorisation d'engagement) et CP (crédit de paiement) ;
- les résultats en exécution de la partie recette.

Le solde budgétaire qu'elle présentera sera complété par les services du PAG parce que les chiffres obtenus ne permettent pas d'avoir les résultats de la variation comptable qui convient. Il pourrait avoir des réserves à mettre sur les tableaux qu'elle présentera concernant :

- La variation de trésorerie ;
- Le résultat patrimonial ;
- La capacité d'autofinancement ;
- La variation de fonds de roulement.

C'est au CA de décider s'il souhaite mettre des réserves ou pas.

Gauthier HORTH demande d'éclaircir le choix qu'ont les administrateurs.

Astrid GASCHOT dit que certains CA de parcs nationaux ont décidé du fait que les chiffres proposés par l'ordonnateur (l'établissement) étaient la réalité budgétaire de l'établissement de voter la délibération sans réserve. D'autres CA de parcs nationaux, du fait que les chiffres de l'agence comptable ne concordaient pas avec ceux de l'ordonnateur, ont décidé de voter la délibération avec des réserves.

D'autres CA de parcs nationaux ont préférés reporter le vote à un autre CA.

Yann SALIOU ajoute qu'il y a une comptabilité générale et une autre budgétaire. La comptabilité générale est bonne mais la comptabilité budgétaire pose problème par rapport au logiciel. Le PAG tient une troisième comptabilité et a la possibilité de dire quels sont les chiffres erronés. Il ajoute qu'il faut nécessairement prendre une délibération avant le 15 mars sur ces tableaux.

Il propose que Mme GASCHOT fasse une présentation de ses tableaux qui sera complétée par une présentation du PAG pour que le CA puisse délibérer sur le compte financier et que les chiffres erronés soient signalés par un astérisque avec réserve.

Après discussion, les administrateurs décident de maintenir ce point à l'ordre du jour.

Astrid GASCHOT commence par le résultat patrimonial qui est en déficit :- 405 774,81 euros. Les dépenses de fonctionnement de 2016 sont en augmentation, principalement du aux charges en personnel (4 234 860 euros, soit 68% des charges).Le second poste le plus important concerne l'achat de marchandises, +8,9 % par rapport à 2015. Elle rappelle que les charges à payer de 2015 ont été payées en 2016. Elle rappelle que les charges à payer sont toutes les opérations de fin d'année où il y a des livraisons de travaux ou de biens mais pour lesquels l'établissement n'a pas eu les factures.

Elle poursuit avec les études et les recherches qui sont à la hausse, un marché d'étude en développement durable sur le Haut-Maroni a été lancé en 2016.

Les taxes sur les salaires sont en augmentation.

Elle informe que le PAG a été débouté de sa demande de condamnation de la société EIPOK, le titre a donc été annulé et a généré comptablement une charge de 239 000 euros supplémentaire par rapport à 2015.

Les dépenses d'intervention sont en augmentation de 51% par rapport à 2015.

Il y a une variation importante des amortissements et des provisions qui est due à une comptabilisation en 2016 des ARE (aide de retour à l'emploi). Ce qui n'était pas le cas en 2015.

Les produits sont en diminution (-1.89 % par rapport à 2015), notamment la subvention d'exploitation dont la dotation de l'Etat de 7 066 959 euros en 2016.

Elle conclut cette partie en disant que le bloc des produits est à 7 492 221,63 euros et le bloc des charges est à 7 897 996,44 euros. Les produits ont diminué alors que les charges ont augmenté, par conséquent le résultat est déficitaire de 405 574,81 euros. Elle rappelle qu'en 2015 le résultat était excédentaire 548 829,55 euros. Le résultat déficitaire de 2016 sera à reporter sur l'exercice 2017, en report à nouveau. Ce résultat déficitaire diminue les réserves.

Elle explique que pour calculer la capacité d'autofinancement, on part du résultat comptable de l'exercice et on le soustrait de toutes les opérations qui ne génèrent pas d'encaissement ou de décaissement. C'est l'excédent de ressources généré par l'activité courante qui va permettre de financer les investissements. Le résultat de la capacité d'autofinancement pour 2016 est de 56 178,43 euros soit en grande diminution par rapport à 2015 qui était à 771 930,72 euros.

Concernant le fonds de roulement, le net global de 2016 est de 2 751 700 euros, alors qu'en 2015 il était à 2 988 646 euros, soit une variation de 236 946 euros. Cette petite différence de variation s'explique par le fait que l'actif immobilisé augmente (beaucoup d'acquisitions nouvelles à hauteur de 890 300 euros). Dans le passif, il y a des subventions en investissement supplémentaires (+ 600 000 euros). Il y a eu opérations de régularisations pour 200 000 euros concernant des reprises de financement spéculatif. Ces opérations ont permis d'avoir un passif en augmentation.

Le besoin en fonds de roulement en 2016 est de 1 359 267,48 euros. En 2015, il était de 1 851 988,94 euros. Soit une variation de -492 721,46 euros.

Astrid GASCHOT dit que le fonds de roulement est comparé au besoin en fonds de roulement. La différence donne la variation de la trésorerie qui s'élève en 2016 à 1 396 432,72 euros. En 2015, elle était de 1 136 657,28 euros soit une différence de + 255 775,44 euros.

Yann SALIOU informe des taux de consommation des enveloppes en 2016 :

- 97% pour l'enveloppe Personnel
- 100 % pour l'enveloppe Fonctionnement et Intervention
- 76% pour l'enveloppe en Investissement. Le marché de la maison du parc à Camopi a été notifié début 2017 et donc non pris en compte dans l'exercice 2016.

Le Président du CA remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Gauthier HORTH demande quelles sont les conséquences pour un établissement public de voter un résultat déficitaire.

Astrid GASCHOT répond que le fait de voter un résultat déficitaire pour un établissement public n'a pas d'incidence particulière. Cela fait partie de la vie d'un établissement. Pour le PAG, l'an dernier le résultat était excédentaire.

Jean-Pierre BERNARDIN dit que le résultat déficitaire de 2016 ne permet pas de conclure à une détérioration des résultats globaux de l'établissement. En tant que contrôleur budgétaire, il examine la soutenabilité budgétaire. Le PAG est sous l'emprise de recettes qu'il ne contrôle pas toujours, comme par exemple le quasi-statut qui augmente les dépenses en personnel de l'établissement. Certes, pour couvrir le lancement il y a eu une subvention supplémentaire mais il n'y a aucune assurance sur la pérennité de cette compensation. Ces « zones d'ombres » font que l'établissement peut rencontrer quelques difficultés sur le résultat de l'exercice mais cela ne remet pas en cause sa soutenabilité budgétaire.

Serge URBANO demande quels impacts le résultat déficitaire de 2016 aura sur le budget 2017 par rapport aux projets et programmes prévus.

Gilles KLEITZ répond que dans la programmation 2017, les moyens d'intervention étaient constants en ce qui concerne l'appui direct aux communes et associations, donc ne sont pas impactés. Sur les autorisations d'engagement en termes d'investissement, la tutelle a suivi le PAG et lui a accordé une subvention supplémentaire 600 000 euros pour la maison du parc de Camopi.

Yann SALIOU ajoute que dans le point suivant sur le budget rectificatif 2017, les impacts sur la programmation 2017 seront expliqués, ainsi que les résultats projetés pour l'exercice 2017. Globalement, le déficit est comblé par un prélèvement sur le fonds de roulement. Il n'y aura pas d'impact notable sur la programmation 2017.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération est mise au vote.

Après la lecture de la délibération, le compte financier 2016 est adopté à la majorité (moins 2 abstentions).

7. Délibérations concernant le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2017

Yann SALIOU indique qu'un budget rectificatif d'urgence (BRU) a été pris pour la notification du marché de construction de la maison du parc à Camopi. Il a été intégré au budget rectificatif n°1 de l'exercice 2017.

Line-Rose EREPMOC dit qu'en comptabilité budgétaire, des ajustements ont été faits compte tenu des nouvelles prévisions en encaissements et en décaissements. En encaissement, il y a eu une subvention pour l'investissement versée par le ministère et des crédits CPER, il y a aussi eu des opérations fléchées telles que l'animation Leader 2015-2020 et le programme agrobiodiversité.

En décaissement, il y a eu en AE (autorisation d'engagement) des nouveaux engagements tels que les baux en reconduction sur la fin d'exercice, le changement de système de télésurveillance. En CP (crédit de paiement), il y a eu un ajustement des charges à payer 2016 et des nouvelles opérations.

En Comptabilité générale, les ajustements ont porté sur les charges à payer 2016 et des restes à payer en intervention notamment. Ils ont également porté sur l'intégration des charges rattachées aux nouvelles opérations et sur la comptabilisation en droits constatés des nouveaux produits.

Pour les recettes, cela concerne :

- les autres financements publics : -64 534 euros, c'est une recette à inscrire dans « autres financements publics fléchés »
- le financement de l'Etat fléché : +198 796 euros, ajustement encaissement sur subvention investissement et financement CPER (microprojet et Leader)
- les autres financements publics fléchés : +368 371 euros qui représentent le financement au

programme Leader et microprojet, le financement FNDAT au programme agrobiodiversité, le financement GMF au programme de recherche « suivi des loutres et tapirs », le financement TEMEUM à l'étude sur « mieux connaître le Saki Satan dans le PAG »

- les recettes propres : -258 237 euros c'est une recette à inscrire dans « autres financements publics fléchés »

Soit un montant total en prévision globale de recettes de 8 943 036 euros (+244 396 euros par rapport au budget initial 2017).

Pour les dépenses, cela concerne :

- l'enveloppe Personnel : ajustement pour information de la contribution employeur à la pension civile (la part salariale ne devant pas y être incluse) .
- l'enveloppe Fonctionnement : +198 251 euros en AE et 133 900 euros en CP. Prise en compte des nouvelles opérations financées (dont marché artisanal, programme de recherche), des nouveaux engagements (baux, télésurveillance) et ajustement des charges à payer 2016.
- l'enveloppe Intervention : +14 000 euros en AE et +59 677 euros en CP. Prise en compte nouvelles opérations financées (programme de recherche) et ajustement des charges et reste à payer.
- l'enveloppe Investissement : +620 369 euros en AE (dont BRU) et +140 369 euros en CP. Prise en compte nouvelles opérations (construction maison du parc de Camopi et matériels financés Leader et micro projets)

Soit un montant total en prévision globale de dépenses en AE de 8 524 691 euros (+832 620 euros par rapport au budget initial 2017) et en CP de 9.843.645 euros (+333 946 euros par rapport au budget initial 2017).

Ce BR1 présente un solde budgétaire déficitaire de -900 609 euros. L'équilibre financier s'effectuera par un prélèvement sur la trésorerie disponible.

Concernant les charges en Personnel, le montant de l'enveloppe est identique au budget initial, soit une enveloppe de 5 543 762 euros. Ce qui représente 69% du budget de fonctionnement de l'établissement.

Concernant les charges en Fonctionnement, l'enveloppe a augmenté de 122 405 euros (+5,8% par rapport au budget initial), soit une enveloppe de 2 217 047 euros. Ce qui représente 27,3% du budget de fonctionnement de l'établissement.

Concernant les charges en Intervention, l'enveloppe a augmenté de 59 677 euros (+24,6% par rapport au budget initial), soit une enveloppe de 301.746 euros. Ce qui représente 3,7 % du budget de fonctionnement total de l'établissement.

Concernant les charges en Investissement, l'enveloppe a augmenté de 140 369 euros (+7% par rapport au budget initial), soit une enveloppe de 2 132 595 euros.

Line-rose EREPMOC conclut en disant qu'en comptabilité budgétaire, le budget rectificatif n°1 en autorisations budgétaires qui est proposé représente en CP environ 3,5% de plus que le budget initial.

En Comptabilité générale, le budget rectificatif n°1 qui est proposé représente environ 2,3% de plus que le budget initial et fera apparaître un prélèvement sur le fonds de roulement (FDR) de 1 779 853 euros. Le FDR brut constaté au 31/12/17 sera de 970 911 euros et représentera 1,5 mois de charges.

Le BR1 fait apparaître une trésorerie en fin d'exercice d'un montant de +491 824 euros, soit 22 jours de charges. Ce montant est susceptible d'être revu en fonction des décaissements effectifs des chantiers de construction en cours et des encaissements effectifs suite aux remontées de dépenses sur les opérations financées.

En 2018, le PAG devrait récupérer toutes les avances de trésorerie qu'il a faites sur l'année 2017 pour les programmes tels que LEADER, agrobiodiversité....

Le Président du CA remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, après lecture du projet de délibération, le président met au vote la délibération concernant l'approbation du budget rectificatif n°1 de l'exercice 2017. La délibération est adoptée à la majorité (moins 2 abstentions).

Yann SALIOU explique qu'il y a comme l'an passé une autre délibération à prendre concernant le transfert d'enveloppe. Il explique qu'en cours d'exercice, il arrive que le montant provisionné sur l'enveloppe de personnel soit supérieur aux nouvelles prévisions de réalisations. C'est pourquoi, il est proposé au conseil d'administration d'opérer le cas échéant un transfert de crédits de l'enveloppe de personnel à l'enveloppe de fonctionnement ou d'intervention. Le montant de ce transfert d'enveloppe ne pourra excéder la somme de 100 000 euros.

La parole est donnée aux administrateurs.

Gauthier HORTH demande si le fait que l'établissement puisse avoir un surplus de masse salariale ne remettra pas en question le versement de la subvention compensatoire versée cette année pour la mise en place du quasi-statut.

Line-Rose EREPMOC dit que le surplus est compensé en cours d'année car il y a des agents qui quittent le PAG et leur période de remplacement peut prendre 2 à 3 mois, il y a la reprise de la provision pour les allocataires de l'aide au retour à l'emploi et les variations mises pour les déplacements en forêt. Le maximum de transfert demandé est à 100 000 euros mais il peut n'être en fin d'exercice que de 10 000 euros. Depuis 3 ans que cette délibération est prise pour le transfert d'enveloppe, il n'a été utilisé que l'an dernier pour financer une partie du marché pour la construction de la maison du parc de Maripa-Soula dont le montant final avait été supérieur de 300 000 euros par rapport au montant initial. Le montant du transfert a été de 120 000 euros.

Yann SALIOU ajoute que le taux de consommation des crédits de l'enveloppe Personnel du PAG est chaque année entre 97 à 99 %.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, après lecture du projet de délibération, le président met au vote la délibération concernant le transfert d'enveloppe Personnel vers les autres dépenses en 2017. La délibération est adoptée à la majorité (moins 1 abstention).

Une pause est faite pour partager le gâteau d'anniversaire à l'occasion de 10 ans du Parc amazonien de Guyane.

8. Délibérations sur les indemnités de nuitée des agents du PAG en Guyane et en métropole

Yann SALIOU explique que jusqu'à maintenant, pour le remboursement des frais de mission à ses agents et aux personnes se déplaçant pour le compte de l'établissement, le PAG applique les dispositions du décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006, relatives aux frais de déplacement des personnels civils de l'Etat. Ce décret plafonne le remboursement des nuitées en France métropole à 60 euros et en Guyane française à 37,80 euros.

Néanmoins, la pratique montre que pour certaines missions, soit il est impossible de se loger de manière décente sur ces zones géographiques à ce tarif (ce qui impacte le budget personnel des agents concernés), soit les frais engagés par les agents sont inférieurs aux taux de remboursement forfaitaire fixé par les textes (ce qui impacte le budget de l'Etablissement). C'est la raison pour laquelle, il est proposé au

conseil d'administration d'autoriser, d'une part, le remboursement des frais par nuitée des agents en France métropolitaine pour un montant de 70 euros. D'autre part, d'autoriser le remboursement des frais par nuitée engagés par les agents en Guyane française, de manière forfaitaire au montant de 60 euros. Il précise que cette disposition est prévue par l'article 7 du décret susmentionné, qui précise que : « toutefois, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte des situations particulières, un arrêté ministériel ou une délibération du conseil d'administration de l'Etablissement peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés interministériels prévus aux alinéas précédents, qui ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée »

Le Président du CA remercie l'intervenant et passe la parole aux administrateurs.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, après lecture du projet de délibération, le président met au vote la délibération concernant le remboursement des nuitées en France métropolitaine. La délibération est adoptée à la majorité (moins 2 abstentions).

Après lecture du projet de délibération, le président met ensuite au vote la délibération concernant le remboursement des nuitées en Guyane. La délibération est adoptée à la majorité (moins 1 abstention).

9. Délibération pour la participation du PAG en autofinancement pour la cellule de coordination LEADER

Séverine CHAMPETIER explique qu'à la suite des délibérations prises lors de précédents Conseil d'administration, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération engageant le PAG pour la mise en œuvre du projet « Animer, gérer et évaluer le programme LEADER Sud Guyane - Tranche 1 » sur fonds propres du PAG associés à un financement CPER. La tranche 1 va de janvier 2017 à juin 2018, soit 18 mois.

Ce budget prévisionnel permettra de financer les postes suivants :

- les moyens d'animation : 1 Chef de projet + 1 assistant de gestion
- le financement de l'organisation des comités de programmation,
- les investissements logistique et bureautique, les frais associés à la mission (locaux et charges fixes, frais d'animation) et la conception/édition d'outils de communication à destination des porteurs de projets.

Le Président du CA remercie l'intervenant et passe la parole aux administrateurs.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, après lecture du projet de délibération, le président met au vote la délibération concernant la participation du PAG en autofinancement pour la cellule de coordination LEADER. La délibération est adoptée à la majorité (moins 2 abstentions).

10. Restitution des enquêtes du programme pêche, pratiques et perception des populations du Haut-Maroni

Raphaëlle RINALDO indique que ce programme a commencé en 2013 et devra s'achever en 2018. Les autorités coutumières ont été sollicitées en amont par le technicien écologie du Maroni et ont donné leur accord oral pour ce programme. Le Comité de vie locale a été consulté et a donné son accord. L'autorisation APA a été donnée par la Collectivité Territoriale de Guyane.

Ce programme a été retenu par le PAG parce qu'il entre totalement dans l'orientation de la charte (Or. I-1) « Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées ». De plus, il est dans la continuité du programme « Chasse », sur le territoire où les pratiques sont en évolution très rapide et permet d'étudier la pression incontrôlée sur la ressource due aux activités de l'orpaillage illégal. Les objectifs sont d'établir un état des lieux des pratiques de pêche, des représentations et de l'état de la ressource en poissons. Cela passe par le fait d'effectuer le diagnostic des pratiques de pêche sur un territoire en mutation rapide (le Haut-Maroni), le fait de caractériser les dynamiques des poissons intéressants pour les populations, le fait de proposer des modalités de suivi et de gestion durable adaptées au contexte du Haut-Maroni et en bout de chaîne tenter de transposer cette méthode à d'autres bassins de vie, comme l'Oyapock par exemple.

Le budget est de 890 000 euros (salaires compris) financés par la DEAL, le PAG, l'ANRT (Agence Nationale de la Recherche Technique) et l'Office de l'Eau Guyane.

Ce programme a 2 volets, le premier volet a porté sur l'étude des pratiques de pêche et des représentations (de 2013 à 2016). Ce volet a permis la formation de 6 enquêteurs locaux qui ont fait des enquêtes de débarquement. Des entretiens semi-directifs ont été menés afin d'aboutir à la définition des espèces d'intérêt pour les populations (aïmara, coumarou...).

Le deuxième volet porte sur la diversité des poissons pêchés (de 2014 à 2018). Une doctorante a été embauchée pour ce volet afin de faire des recherches en laboratoire sur les marqueurs de la dynamique, suite à des pêches dans des sites de référence. Cela permettra, à termes, de proposer des modalités de gestion de ces pratiques.

La zone d'étude était le Maroni. L'étude des pratiques s'est faite sur Pidima, Antecume-Pata, Twenké, Cayodé, Papaïchton et Loka - Boniville

L'étude de diversité (partie génétique) s'est faite sur le Marouini, l'Itany, le Waki et le Tampok. Plus de 4000 échantillons ont été collectés. Le focus a été mis sur 20 espèces.

Raphaëlle RINALDO conclut en disant que régulièrement des retours sont faits à la population. Une restitution a été faite en 2014 et une autre en février 2017. Ces restitutions permettent de faire un retour de résultats mais aussi une confrontation de données avec les habitants.

Elle passe la parole à Guillaume LONGIN qui donnera des résultats plus précis sur l'étude des pratiques, dans le cadre d'un master qu'il a réalisé.

Guillaume LONGIN dit que le Maroni a toujours été pourvoyeur de biens et services. La pêche et les poissons sont des éléments patrimoniaux. Le poisson est une part importante de l'alimentation, cependant les modes de vie sont en mutation par rapport à l'augmentation de la population humaine, la concentration et sédentarisation des habitants mais également la monétarisation et la globalisation.

La question était de savoir ce que représentent aujourd'hui les ressources halieutiques du Haut-Maroni pour les aluku et les amérindiens. On s'est rendu compte que très peu d'études ont été menés sur le sujet (Hurault en 1962, Richard-Hansen en 2000, Martin en 2015).

L'étude des pratiques s'est faite sur 7 villages (Pidima, Antecume-Pata, Twenké, Cayodé, Papaïchton et Loka – Boniville) de 2013 à 2015. La méthodologie employée est la combinaison de 2 approches complémentaires : des enquêtes halieutiques (enquêtes de débarquement) d'une part et des entretiens et cartes cognitives, d'autre part.

Les objectifs des enquêtes de débarquement étaient de caractériser les pêcheries et estimer la production halieutique. Il y a eu 4 campagnes de 15 jours sur un an portant sur des débarquements des sorties de moins de 24 heures. Chez les alukus, il y a eu 29 foyers de pêcheurs qui ont produits 117 fiches de débarquements. Cette quantité s'explique par le fait que de nos jours peu d'alukus pêchent.

Chez les amérindiens, il y a eu 99 foyers de pêcheurs qui ont produits 686 fiches de débarquements.

L'étude a porté sur les 63 espèces de poissons les plus « pêchés » par la population. Près de 9000 prises ont été analysées.

Les résultats des enquêtes de débarquements ont permis de déterminer que :

- le matériel utilisé principalement est le filet ;

- les zones de pêche se situent à moins de 2,5 km du village ;
- pour l'effort de pêche, les villages de Twenké (concentration de population) et Loka (très peu de pêcheurs mais qui posent beaucoup de filets) se démarquent ;
- la production totale extrapolée sur l'année sur l'ensemble des communautés est de 150 tonnes;
- il y a une baisse de la production entre 1962 et 2014 : chez les amérindiens bien que la population ait été multipliée par 4, la production halieutique n'a été multipliée que par 2 ; chez les alukus bien que la population ait été multipliée par 10, la production halieutique a été divisée par 2.

On a cherché à comprendre ce que sous-entendaient ces résultats actuels et les raisons des changements. Pour cela, il a été mené des entretiens semi-directifs et réalisés des cartes cognitives. Les objectifs principaux étaient de comprendre la perception des pêcheurs sur les ressources (milieu et poissons) et leurs activités de pêche mais également les interactions des variables de cet anthropo-écosystème.

Il y a eu 45 entretiens semi-directifs : 10 pêcheurs alukus et 35 pêcheurs amérindiens. Les résultats des entretiens et cartes cognitives ont été les suivants :

- Le poisson et le fleuve gardent une forte valeur culturelle et patrimoniale ;
- Les expéditions (avec au moins 1 nuit hors du foyer) existent mais sont soumises à des contraintes d'argent et de temps ;
- l'orpillage est très impactant écologiquement et socialement.

Cela a permis de caractériser le système de répartition et d'échanges des poissons, par exemple les amérindiens vendent leur pêche aux alukus mais jamais le contraire.

Concernant la perception de l'état du stock de poisson, les analyses qui ont été faites sont :

- une baisse à proximité des bassins de vie ;
- une stabilité dans les zones éloignées ;
- peu de sentiments de crise ou d'inquiétude pour l'avenir.

Guillaume LONGIN dit que des processus sociaux et culturels interviennent et permettent aux communautés de s'adapter sans rupture aux changements. On peut considérer le fait que ce sont des cultures qui ont l'habitude de l'autoconsommation et non de la maximisation des profits. Il existe dans leurs cultures des gardes-fous tels que des interdits alimentaires, le « winch » chez les alukus ou l'entente cordiale avec « Mulokot » (monstre marin) chez les wayanas.

Il conclut en disant que ce travail est un point de référence qui a permis de caractériser les points essentiels des pêcheries du Haut-Maroni (le nombre de pêcheurs, les engins, les zones d'exploitations, l'effort de pêche, première estimation de la production annuelle en comparaison avec 1962). La combinaison des 2 approches méthodologiques a été pertinente par leur complémentarité.

Le Président du CA remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Arnaud ANSELIN demande comment, du fait des bassins de vie transfrontaliers, ont été intégrées les pratiques de pêche, notamment des personnes venant du Surinam.

Guillaume LONGIN dit que quantitativement, lors de l'extrapolation, les personnes du Surinam ont été prises en compte (Napaïké, Cottica...) mais elles n'ont pas été enquêtées. On a considéré que les pratiques étaient relativement les mêmes.

Gauthier HORTH dit que la population d'orpilleurs illégaux des 2 côtés de la rive exerce une activité de pêche conséquente et demande comment cela a été pris en compte.

Guillaume LONGIN répond que la pêche des ressortissants orpilleurs n'a pas été caractérisée.

Raphaëlle RINALDO dit que le but de l'étude était de voir comment se passe la pêche autour des villages dans leurs lieux principaux d'expédition tout en gardant à l'idée l'état du stock de poissons. La pression

des orpailleurs n'est pas occultée mais n'est pas la principale cible.

Laurent KELLE demande en valeur absolue si la pêche a augmenté ou pas dans ce secteur. Il pense qu'il serait intéressant de présenter ce travail au comité régional des pêches qui fait ce travail sur le milieu côtier. Il dit qu'il serait également intéressant de savoir au final quel est l'impact réel de l'orpillage illégal sur le stock de poisson.

Guillaume LONGIN dit qu'il ne s'est pas étendu volontairement sur l'orpillage illégal mais un gros chapitre est prévu sur cela dans l'étude notamment dans la perception des habitants. Il prend quelques exemples de zones où les pêcheurs ne vont plus car ils craignent pour leur sécurité.

Tristan BELLARDIE dit qu'il y a une prise de conscience quant à la ressource « poisson » car les grandes nivrées ont presque totalement disparu bien que c'était un moment traditionnel fort de retrouvailles et d'échanges. Il se demande si le temps passant on ne risque pas d'avoir une perte de la pratique de la pêche chez les jeunes amérindiens.

Guillaume LONGIN dit que chacune des communautés a reconnu que la nivrée était la pratique la plus destructrice de la ressource poisson. Il y a eu une évolution des pratiques de pêche (on est passé de la canne à pêche et arc au filet de pêche) car les jeunes maîtrisent beaucoup moins les pratiques traditionnelles et veulent gagner du temps.

Lucien PANAPUY informe que du côté de l'Oyapock les orpailleurs brésiliens pêchent de plus en plus avec des bombes. Cela engendre beaucoup de dégâts dans la ressource « poissons » sur la quantité et la qualité.

Arnaud ANSELIN demande quelle est l'analyse du PAG en matière de mesure de gestion.

Guillaume LONGIN dit que lors de restitutions la population s'est montrée prête à discuter sur la gestion de la ressource halieutique, sur la régulation commerciale des nivrées mais a exprimé le souhait de d'abord en parler entre eux.

Raphaëlle RINALDO dit que le PAG peut être médiateur et animateur d'ateliers mais pense qu'il y a des mesures de gestion qui existent ou peuvent être imaginés par les communautés elles-mêmes sans la nécessaire intervention d'un décret ou autre.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le président passe au point suivant.

11. Point d'information sur la lutte contre l'orpillage illégal

Béregère BLIN dit qu'un bilan des missions terrestres et fluviales de 2016 sera fait étant donné que la première campagne de survol 2017 commencera fin mars.

En 2016, il y a eu 99 missions surveillance (+ 45 %) représentant 205 jours de missions (+ 5 %) se décomposant en 78 missions PAG et des missions conjointes avec la gendarmerie et les forces armées en Guyane. Cela a donné lieu à 21 PV (12 en zone cœur et 9 en aire d'adhésion). Cela correspond à 44 infractions dont 11 pour mise en œuvre d'une exploitation minière en cœur de parc national et 12 pour des travaux sans autorisation en cœur de parc national.

Elle fait le bilan par commune.

Sur Papaïchton, il y a une baisse d'activité à l'échelle communale. Il y a une opération de lutte en ce moment sur le Petit Abounami ce qui génère une activité très faible mais il y reste des campements. Sur la Montagne Cottica, l'activité est en baisse grâce à des opérations récentes. L'activité persiste sur le Lycanaon car c'est un secteur productif.

Sur Saül, il y a une légère baisse d'activité en générale. L'activité est en hausse sur Alicorne. L'activité est nulle à l'ouest et sur Montagne Continent.

Sur Camopi, il y a une baisse de l'activité. Les sites sont très éclatés et sous couvert. Il n'y a aucun chantier primaire mais il y a une activité de fond d'environ 25 chantiers.

Sur Maripa-Soula, il y a une explosion générale de l'activité (+ 30 sites actifs avec 91 zones actives). Sur Yaou, il y a une forte hausse de l'activité à proximité du bourg avec des petits chantiers. Sur Eau Claire, il y a une opération de lutte en cours ce qui produit un seul chantier actif mais des il reste des campements. Les orpailleurs restent en attente.

Elle fait un zoom sur la commune de Maripa-Soula :

- sur le Waki-Tampok, le nombre de sites actifs a doublé en 4 mois (35 à 60) ;
- sur la rive droite du Waki-Tampok / Liki, l'activité est passée de 11 à 26 sites en 4 mois. L'activité explose sur Dégrad Roche et sur les têtes de crique Liki, c'est une jonction logistique avec l'Inini ;
- sur Hélène, il y a une forte hausse de l'activité. La logistique passe par la Lipo-Lipo (entrée Suriname) ;
- sur le Monts-Hocco, le secteur est très actif, à minima 23 chantiers. Il y a une nécessité de bloquer la logistique en aval.

Denis LENGANEY dit que sur le secteur Waki – Tampok – Liki, il y a 70 sites actifs, ce qui a un impact majeur sur les cours d'eau et les bassins de vie. La Waki est très turbide. En 1 an on est passé de 1 à au moins 12 barges. Un chantier est directement sur la rive et rejette dans la Waki. C'est un secteur où il y a beaucoup de complicités locales concernant la logistique.

Le niveau historique du nombre de sites actifs a été atteint fin 2016 avec 139 chantiers.

Il donne l'exemple de quelques missions récentes :

- Sur la Waki-Tampok (Maripa-Soula) en aire d'adhésion du 5 au 10/12/2016. Cela a été une mission conjointe (PAG/ gendarmerie/forces armées) rapide après le survol (45 personnels). 13 barges ont été détruites. Il y a eu des destructions de campement et matériel en nombre.
- Sur le Tampok (Camopi) en zone de cœur du 24 au 26/01/2017. Cela a été une mission conjointe avec les forces armées. Cette infiltration a permis de surprendre les orpailleurs illégaux en dépit de l'alerte donnée par leurs guetteurs. Un chantier a été détruit et 4 autres ont été localisés.
- Sur Pakira/Tadeu (Maripasoula) en zone de cœur du 2 au 6/02/2017. Cela a été une mission conjointe avec les forces armées. L'accès qui est fluvial et pédestre n'a pas permis un effet de surprise, ce qui fait que le matériel a été caché par les orpailleurs. Il y a eu des destructions de carbets par les forces de l'ordre.

Le Lieutenant-Colonel GLADIEUX rappelle que le volet Harpie est le côté répressif de la lutte contre l'orpillage illégal mais il doit avoir d'autres volets préventif et dissuasif en aval et en amont. Il dit qu'il n'a pas de nouvelles données par rapport à la conférence de presse de janvier dernier. Il s'appuie tout de même sur quelques données chiffrées pour faire des comparaisons. Concernant le nombre d'opérations tactiques sur le terrain en 2014 il y en a eu 828 et en 2016 on est passé à 1907 à effectif constant.

L'extension de compétence avec la loi LEROM permet aux agents de police judiciaire d'avoir les mêmes prérogatives que les officiers de police judiciaire en terme de saisie et destruction. C'est-à-dire que les 72 gendarmes dédiés à Harpie ont tous le droit de saisir et détruire le matériel alors qu'auparavant juste 1/3 le pouvait.

Le Colonel JOURNE informe que la lutte contre l'orpaillage illégal se fait en partenariat avec tous les acteurs. Tous les lundis une réunion est faite. Le secteur du PAG est priorisé dans la lutte. Il prend pour exemple la barge qui a été signalée et traitée assez rapidement en utilisant une nouvelle technique de plongée. Il y a 1200 fantassins qui sillonnent la forêt guyanaise dont 250 qui y sont 7/7 jours et 24/24 heures. Il reste conscient que les résultats ne sont pas satisfaisants mais assure que le meilleur est fait avec les moyens disponibles.

Le Président du CA remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Laurent KELLE voudrait savoir s'il y a des avancées concernant l'implication du ministère des affaires étrangères.

Gilles KLEITZ dit qu'il y a eu une réponse écrite du ministre AYRAULT au courrier que lui a envoyé le PAG avec le rapport de la dernière campagne de survol 2016, qui donne un accord de principe très fort sur le fait de renforcer la coopération transfrontière en matière juridique et policière y compris des opérations conjointes. Il est vrai qu'on aurait souhaité des réponses pour l'avenir beaucoup plus opérationnelles et concrètes. Il faut continuer afin d'obtenir un engagement concret avec le prochain gouvernement.

Le Colonel JOURNE informe qu'en ce moment il y a une opération conjointe entre les forces de l'ordre françaises et surinamiennes. Ces derniers (les surinamiens) manquent cruellement de moyens (pas de pirogues, pas de carburant..) ce qui rend les opérations très laborieuses.

Côté Brésil, il y a des contacts entre le 3ème REI et le régiment brésilien de l'Oyapock. Ceux-là ont également des soucis financiers. Une réunion d'Etat major est prévue dans 10 jours avec les brésiliens afin de relancer la validation du principe des opérations communes mais concrètement cela reste assez compliqué.

Le Lieutenant-colonel GLADIEUX explique que le fonctionnement des forces de l'ordre brésiliennes est très différent de celles de la France. En France c'est le procureur de la République qui dirige, anime et donne les orientations alors qu'au Brésil c'est la police qui saisit l'autorité judiciaire, et qu'il y a plusieurs polices : fédérale, militaire et civile, ce qui crée un souci de cloisonnement.

Tristan BELLARDIE parle de 2 barges qui sont remontées avec la montée des eaux sur la rive surinamienne. La petite barge a arrêté de travailler la nuit, un moment, après l'intervention des forces de l'ordre mais la grosse n'a pas stoppé son activité, ce qui fait que la petite a également repris ses activités nocturnes à l'abri de la grosse.

Gauthier HORTH dit que c'est un problème de sécurité intérieure. Il pense que les forces de l'ordre ont capitulé devant l'objectif malgré l'effort de moyens qui est mis en place. Il estime qu'aujourd'hui, on en est à la même situation qu'il y a 10 ans. Il se pose également la question concernant des zones impactées durablement alors qu'elles sont en cœur de parc. Cela ne remet-il pas en cause le maintien de leur statut « zone de cœur » ? Il demande à avoir des informations sur les actions de prévention par rapport à l'orpaillage illégal.

Le Lieutenant-colonel GLADIEUX dit qu'il a voulu mettre en évidence qu'une fois que la conquête du terrain est faite (destruction des chantiers illégaux, arrestation des garimpeiros...), il faut qu'elle soit suivie par le développement d'une activité alternative (pêche, écotourisme...). L'objectif des forces de l'ordre est de réduire au maximum l'orpaillage illégal, voire l'endiguer mais tant qu'il y aura de l'or en Guyane si le terrain n'est pas reconquis ce sera un éternel recommencement (les forces de l'ordre chassent les garimpeiros qui reviennent). Il n'est pas question d'abdication.

Gilles KLEITZ dit que l'engagement de moyens année après année, la recherche constante de moyens plus efficaces pour agir à moyens constants, la réussite de mobilisation de moyens juridiques nouveaux à

travers de nouvelles compétences et la mise en œuvre sur les 3 dernières années d'une démarche de coopération transfrontalière qui s'engage, témoignent qu'il n'y a pas du tout d'abdication, bien au contraire. La lutte contre l'orpaillage illégal est de la responsabilité des forces de l'ordre, du gouvernement, des élus mais aussi de la population locale. Il faut que chacun à son niveau puisse assumer ses responsabilités.

Serge URBANO dit qu'en matière de prévention et d'implication du territoire avec sa population, un projet de territoire peut y contribuer. C'est là que le projet de territoire du PAG porté par sa charte prend toute son importance, avec ses animations et ses actions, et offrir à la population sensibilisation, projets et alternatives. Il faut là aussi les dispositifs et les moyens adéquats. D'autre part, le fait que le PAG soit maintenant rattaché à l'AFB, qui a matière à se saisir des grands enjeux de biodiversité au niveau national voire européen, on devrait pouvoir mener ce sujet de l'orpaillage illégal à haut niveau, par ce biais. Il faut saisir cette opportunité en adressant un courrier au président de l'AFB avec copie au ministre du développement durable.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le président passe au point suivant.

12. Choix de la date du prochain CA

Gilles KLEITZ informe qu'il est prévu de tenir cette année 3 séances plénières du Conseil d'administration et 2 réunions du Bureau du CA.

Gauthier HORTH demande si la prochaine séance plénière pourrait se tenir dans une des communes du PAG.

Gilles KLEITZ dit que l'organisation risque d'être compliquée (transport, hébergement...) mais qu'il étudiera la faisabilité de la demande. Il ne s'engage pas.

Après discussion, il est décidé que la prochaine séance plénière du CA se tiendra le jeudi 22 juin 2017.

13. Questions diverses

Les administrateurs n'ayant pas de question et l'ordre du jour étant épuisé, le Président du CA remercie les administrateurs de leur présence et lève la séance à 14h00.

Le Président du Conseil d'administration du
Parc amazonien de Guyane,
M. Claude SUZANON